

L'heure est à la contemplation...

POINTS DE VUE SUR LES TOITS BORDELAIS

● AVANT-PROPOS

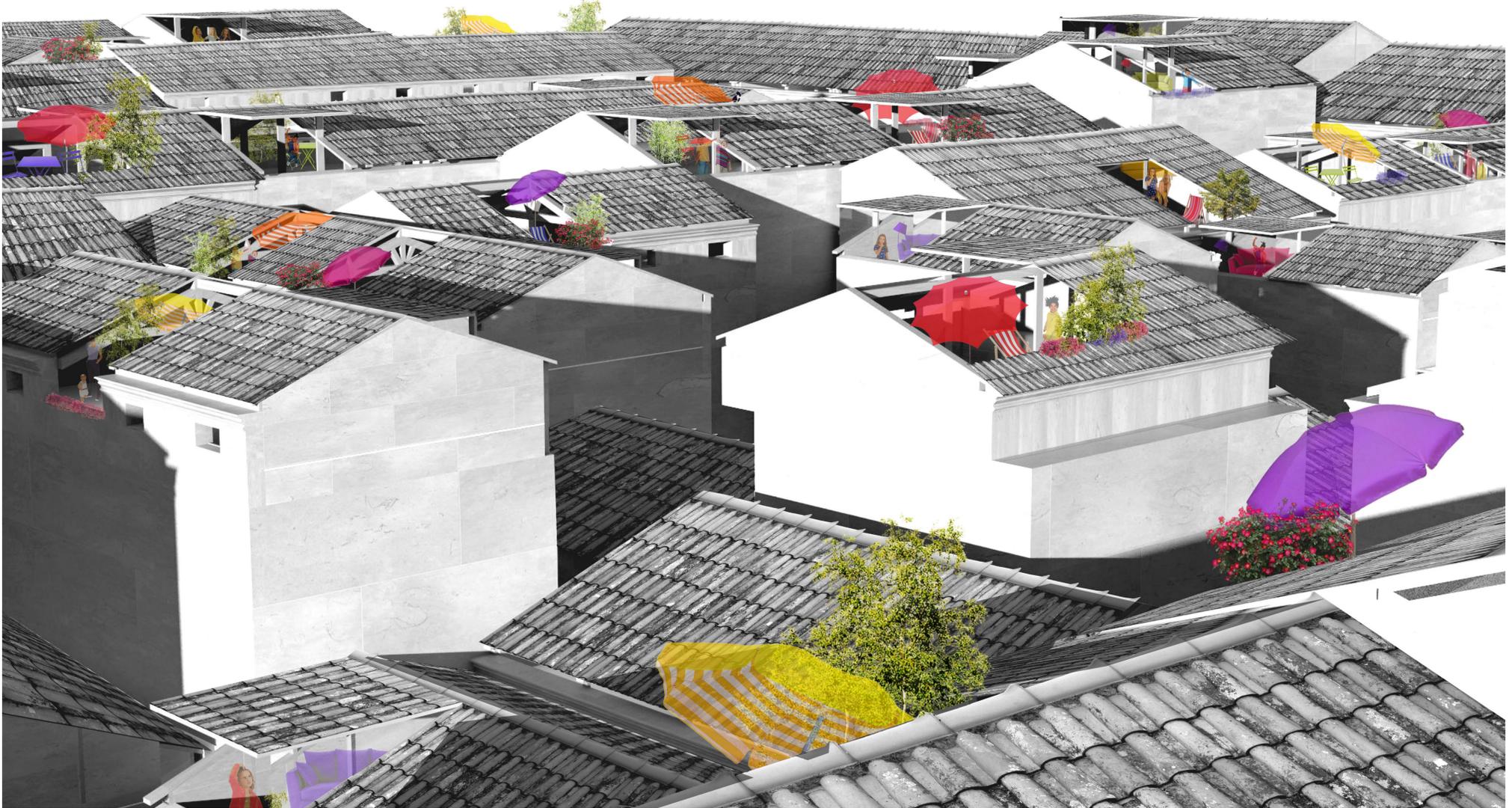
L'heure est à la contemplation. Les toits, rêvés et fantasmés sont des lieux privilégiés. Espaces peu accessibles, ils sont néanmoins le seul point de vue sur l'enchevêtrement des toitures bordelaises, inscrites au Patrimoine mondial de l'Unesco. Comparer Lisbonne à Bordeaux, dont la topographie et les miradors offrent aux habitants et visiteurs de nombreux points de vue sur les toitures de tuiles. Le toit bordelais, n'existant que si peu depuis la rue publique, mérite lui aussi d'être contemplé et habité. Offrir aux habitants et visiteurs des **belvédères**, points de vue sur les toits. **Disséminés** au sein des îlots, **camouflés** sous les tuiles, ces miradors bordelais offriront aux habitants et curieux des heures de contemplation...

● PRINCIPES

En s'appuyant sur les caractéristiques techniques de la charpente existante, des parties de toit basculent pour offrir un espace toute hauteur ouvrant sur le paysage des toitures bordelaises. Les miradors disséminés parmi les toitures, offrent aux **espaces privés des volumes intérieurs et extérieurs habitables**. Les toitures modifiées conservent les caractéristiques des toits bordelais, charpente en bois et recouvrement de tuiles. Afin de permettre au grand public le privilège de la contemplation, des **belvédères ouverts au public** sont disséminés, dont l'accès a lieu depuis les rues publiques.

● REGLEMENTATION

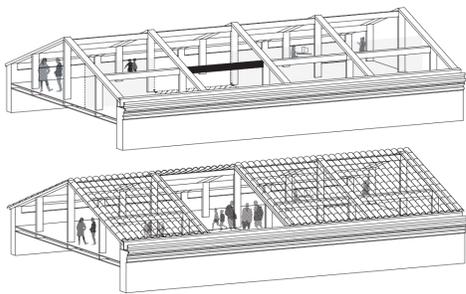
Afin de ne pas déguiser l'identité du paysage des toits historiques bordelais, la modification des toitures est réglementée. **Seul 1/3 des toits est modifiables** et les modifications effectuées se doivent de conserver les caractéristiques historiques, charpentes en bois et recouvrement de tuiles. Ces **modifications ont lieu essentiellement en coeur d'îlot**. Selon la hauteur des bâtiments existants, seront privilégiées terrasses ou fenêtres. **Un seul mirador ouvert au public sera aménagé par îlot**, dont l'accès se fera depuis une rue publique.



● PROCÉDÉS

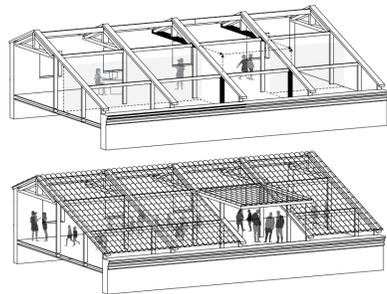
● TERRASSE sur les toits

Soustraction



Création d'espaces privés habitables extérieurs et intérieurs

Addition

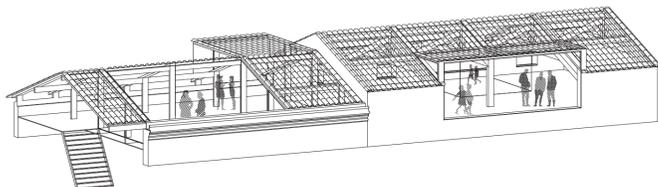


Addition
+
Soustraction
+
Accès depuis
la rue publique

Création d'une balade accessible au public

● FENÊTRE sur les toits

● BALADE sur les toits

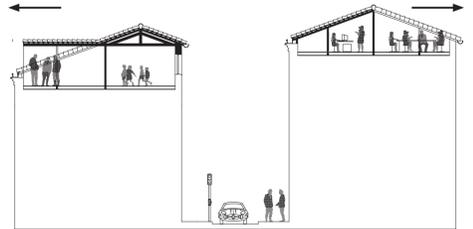


● RÉGLEMENT

● Un seul belvédère ouvert au public par îlot, dont l'accès a lieu depuis une voie publique.



● Modification des toits en coeur d'îlot afin de conserver l'alignement des toits depuis la rue.



● Seul 1/3 des toits pourra être modifié.

● Selon la hauteur des bâtiments seront privilégiés terrasses ou fenêtres afin de privilégier les apports en lumière et occasionner le moins de vis-à-vis possible.

